

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-42 du 20 Février 1981

portant affectation des Magistrats

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi n° 64-28 du 9 Décembre 1964 portant organisation judiciaire et les textes modificatifs subséquents ;
- VU la LOI n° 65-3 du 20 Avril 1965 fixant l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- VU la Loi n° 65-5 du 20 Avril 1965 portant Statut de la Magistrature et les textes modificatifs subséquents ;
- VU l'ordonnance n° 79-31 du 4 Juin 1979 portant Statut Général des Agents Permanents de l'Etat ;
- VU le Décret n°73-233 du 30 juillet 1973 portant affectation des Magistrats en ses articles 2 et 6 ;
- VU le décret n° 74-205 du 9 Août 1974 portant affectation des Magistrats en ses articles 4 et 5 ;
- VU le décret n° 75-115 du 16 Mai 1975 portant affectation de Magistrats en son article 5 ;
- VU le décret n° 75-266 du 17 Octobre 1975 portant nomination à diverses fonctions judiciaires en son article 4 ;
- VU le décret n° 76-69 du 12 mars 1976 mettant le Camarade Samuel DOSSOU à la disposition du Président de la République, Chef du Gouvernement ;
- VU le décret n° 76-325 du 30 décembre 1976 portant affectation des Magistrats en son article 2 ;
- VU le décret n° 77-13 du 21 janvier 1977 portant nomination du Camarade Traoré ALKOIRET en qualité de Procureur de la République près du Tribunal de Première Instance d'Abomey ;
- VU le décret n° 77-279 du 25 octobre 1977 portant nomination du Camarade Yves Donation YEHOUESSI en qualité de Président par intérim du Tribunal de Première Instance de Cotonou ;
- VU le décret n° 77-280 du 25 octobre 1977 portant nomination du Camarade SOSSOUHOUNTO Basile, en qualité de Juge chargé des Affaires Sociales au Tribunal de Première Instance de Cotonou ;

- VU le décret n° 78-118 du 28 avril 1978 portant affectation des Magistrats en ses articles 4 et 5 ;
- VU le décret n° 78-119 du 28 avril 1978 portant affectation des Magistrats en ses articles 3 et 4 ;
- VU le décret n° 78-258 du 26 septembre 1978 mettant la Camarade Elisabeth POGNON, Magistrat, à la disposition du Ministre des Enseignements Technique et Supérieur pour servir au Centre de Formation Administrative et de Perfectionnement (CEFAP) ;
- VU le décret n° 80-228 du 22 août 1980 portant mise à la retraite du Camarade HOUNKPODOTE Zinsou Hilaire, Magistrat ;
- VU l'Arrêté n° 10/MJI-231 du 24 janvier 1973 nommant Monsieur Louis Georges BADA cumulativement avec les fonctions de Juge au Tribunal de Première Instance de Cotonou, Juge pour enfants dudit Tribunal ;
- VU l'Arrêté n° 212/MJP/DAFA/231 du 20 novembre 1975 ;
- VU l'Arrêté n° 105/MJLAS/DEP-231 du 14 juillet 1978 portant affectation des Magistrats en son article 5 ;
- VU la Note de Service n° 183/MJI/DAFA-231 du 9 octobre 1975 portant affectation des Magistrats en ses **alinéas** 4 et 5 ;
- VU la Note de Service n° 237/MJI/DAFA-231 du 29 décembre 1975 ;
- VU la Note de Service n° 119/MJLAS/DAFA-231 du 14 août 1978 ;
- VU la Note de Service n° 214/MJLAS/DEP/SAA-231 du 13 novembre 1979 mettant les Camarades AMOUSSA Saroukou, DAKO Nestor, LALOUPO Roger et MEDEGAN Clotilde tous Magistrats stagiaires à la disposition du Camarade Président de la Cour d'Appel de Cotonou ;
- VU la Note de Service n° 65/MJLAS/DAFA-231 du 3 avril 1979 ;
- VU la Note de Service n° 66/MJLAS/DAFA-231 du 3 avril 1979 ;
- VU la Note de Service n° 67/MJLAS/DAFA-231 du 3 avril 1979 ;
- SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice Populaire ;
- Après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa séance du 12 janvier 1981 ;
- Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 4 février 1981,

.../...

DECRETE :

ARTICLE 1ER.- Sont et demeurent abrogées les dispositions :

- des Décrets n°s 73-233 du 30 Juillet 1973, 74-205 du 9 Août 1974, 75-115 du 16 Mai 1975, 75-266 du 17 Octobre 1975, 76-325 du 30 Décembre 1976, 77-13 du 21 Janvier 1977, 77-279 du 25 Octobre 1977, 77-280 du 25 Octobre 1977, 78-118 du 28 Avril 1978 et 78-119 du 28 Avril 1978 concernant les Camarades Alexis NOUKOUNMIANTAKIN, Hilaire Zinsou HOUNKPODOTE, Jacob QUENUM, William ALYKO, Moucharaf GBADAMASSI, Salomon GODONOU DOSSOU, Henri AMOUSSOU-KPAKPA, Traoré ALKOIRET, Yves Donatien YEHOUESSI, Basile SOSSOUHOUNTO, Dominique SOGBOSSI, Lucien SEBO, Magloire KINIFFO et Victoire YEHOUENOU née AGBANRIN ;
- des Arrêtés n°s 10/MJL-231 du 24 Janvier 1973, 212/MJL/DAFA-231 du 20 Novembre 1975 et 105/MJLAS/DEP-231 du 14 Juillet 1978 concernant les Camarades Georges O. BADA, André LOKOSSOU et Michel Akowé HOUNMENOU ;
- des Notes de Service n°s 183/MJL/DAFA/231 du 9 Octobre 1975 ; 119/MJLAS/DEP/SAA-231 du 23 Novembre 1979, 65, 66 et 67/MJLAS/DAFA-231 du 3 Avril 1979, concernant les Camarades Pascal AHOUANGONOU, André LOKOSSOU, Edwige APLOGAN née BOUSSARI, Saroukou AMOUSSA, Nestor DAKO, Roger LALOUKPO, Clotilde MEDEGAN, Alexis ATIUKPE, Cyprien François BOCO et Salomon DEGLA.

ARTICLE 2.- Le Camarade Georges O. BADA, Magistrat du 2ème Grade 1er Echelon est nommé Conseiller à la Cour d'Appel de Cotonou.

ARTICLE 3.- Sont nommés Conseillers par intérim à la Cour d'Appel de Cotonou les Camarades :

- Moucharaf GBADAMASSI, Magistrat du 3^e Grade,
6^eme Echelon ;
- Pascal AHOUANGONOU, Magistrat du 3^e Grade,
5^eme Echelon.

ARTICLE 4.- La Camarade Elisabeth POGNON, Magistrat du 2^e Grade, 3^eme Echelon est nommée Conseiller à la Cour d'Appel de Cotonou, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

ARTICLE 5.- Le Camarade Samuel DOSSOU, Magistrat du 3^e Grade, 6^eme Echelon est nommé Conseiller par intérim à la Cour d'Appel de Cotonou, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

ARTICLE 6.- Le Camarade Salomon GODONOU DOSSOU, Attaché Principal est nommé Substitut Général par intérim près la Cour d'Appel de Cotonou.

ARTICLE 7.- La Camarade Victoire YEHOUENOU née AGBANRIN, Magistrat du 2^e Grade, 1^{er} Echelon est nommée Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Cotonou.

ARTICLE 8.- Le Camarade André LOKOSSOU, Magistrat du 3^e Grade, 5^eme Echelon est nommé Premier Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Cotonou.

ARTICLE 9.- Le Camarade Jean COCO, Magistrat intérimaire est nommé deuxième Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Cotonou.

ARTICLE 10.- Le Camarade Michel Akowé HOUMENOU, Magistrat du 3^e Grade, 5^eme Echelon est nommé Juge au Tribunal de Première Instance de Cotonou, spécialement chargé du 3^eme Cabinet d'Instruction.

ARTICLE 11.- La Camarade Edwige BOUSSARI, Magistrat du 3^e Grade, 4^eme Echelon est nommée Juge au Tribunal de Première Instance de Cotonou, spécialement chargée des Affaires Sociales.

ARTICLE 12.- La Camarade Clotilde MEDEGAN, Magistrat du 3^e Grade, 4^eme Echelon est nommée Juge pour Enfants au Tribunal de Première Instance de Cotonou.

ARTICLE 13.- Le Camarade Magloire KINIFFO, Magistrat du 2^e Grade, 1^{er} Echelon est nommé Président du Tribunal de Première Instance de Porto-Novo.

ARTICLE 14.- Le Camarade Cyprien François BOCO, Magistrat du 3^e Grade, 2^eme Echelon est nommé Juge d'Instruction au Tribunal de Première Instance de Porto-Novo.

ARTICLE 15.- Le Camarade Traoré ALKOIRET, Attaché Administratif de Première Classe est nommé Procureur de la République par intérim près le Tribunal de Première Instance de Porto-Novo.

ARTICLE 16.- Le Camarade Roger LALOUKPO, Magistrat du 3^e Grade, 4^eme Echelon est nommé Procureur de la République par intérim près le Tribunal de Première Instance de Ouidah.

ARTICLE 17.- Le Camarade William ALYKO, Magistrat du 3^e Grade, 7^eme Echelon est nommé Président du Tribunal de Première Instance de Lokossa.

ARTICLE 18.- Le Camarade Bachir BAKARY, Magistrat du 3^e Grade, 3^eme Echelon est nommé Procureur de la République par intérim près le Tribunal de Première Instance de Lokossa.

ARTICLE 19.- Le Camarade Alexis NOUKOUNMIANTAKIN, Magistrat du 2^e Grade, 1^{er} Echelon est nommé Président du Tribunal de Première Instance d'Abomey.

ARTICLE 20.- Le Camarade Saroukou AMOUSSA, Magistrat du 3^e Grade, 4^eme Echelon est nommé Procureur de la République par intérim près le Tribunal de Première Instance d'Abomey.

ARTICLE 21.- Le Camarade Basile SOSSOUHOUNTO, Magistrat du 3^e Grade, 7^eme Echelon est nommé Président du Tribunal de Première Instance de Parakou.

ARTICLE 22.- Le Camarade Nestor DAKO, Magistrat du 3^e Grade, 4^eme Echelon est nommé Procureur de la République par intérim près le Tribunal de Première Instance de Parakou.

ARTICLE 23.- Le Camarade Dominique SOGBOSSI, Magistrat du 3^e Grade, 5^eme Echelon est nommé Président du Tribunal de Première Instance de Kandi.

ARTICLE 24.- Le Camarade Salomon DEGLA, Magistrat du 3^e Grade, 2^eme Echelon est nommé Procureur de la République par intérim près le Tribunal de Première Instance de Kandi.

ARTICLE 25.- Le Camarade Jacob QUENUM, Magistrat du 3^e Grade, 7^eme Echelon est nommé Président du Tribunal de Première Instance de Natitingou.

ARTICLE 26.- Le Camarade Alexis ATIOUKPE, Magistrat du 3^e Grade, 3^eme Echelon est nommé Procureur de la République par intérim près le Tribunal de Première Instance de Natitingou.

ARTICLE 27.- Les Camarades Henri AMOUSSOU-KPAKPA, Magistrat du 2^e Grade, 2^eme Echelon, Yves YEHOUESSI, Magistrat du 3^e Grade, 7^eme Echelon, Lucien SEBO, Magistrat du 3^e Grade, 5^eme Echelon sont mis à la disposition du Grade des Sceaux, Ministre de la Justice Populaire.

ARTICLE 28.- Les Camarades Magistrats nommés aux articles 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24 et 26 du présent Décret prêteront avant d'entrer en fonction le serment prévu par la Loi.

.../...

ARTICLE 29.- Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 20 Février 1981

par le **Président de la République,**
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National.

Mathieu KERÉKOU

Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice Populaire

Le Ministre des Finances

Michel ALLADAYE

Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 3 CPC 6 CC du PRPB 4 ANR 4 SGG 4 MF 5 MJP et ses
Directions 20 autres Ministères 19 SPD 2 BI 2 UMB-FASJEP 4 DAN 2
DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCP-ONEPI-Gde-Chanc. 3
DB-DCF-Solde 12 Trésor 4 DI 4 BCP 1 Intéressés 29 Juridictions 20
JORPB 1.-